

**AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 1^{re} SECONDAIRE**

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages au cours de la présente année scolaire. Veuillez ne considérer que les informations relatives aux cours auxquels votre enfant est inscrit.

1- COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ANNÉE EN COURS

	Pondération de l'étape	Date de transmission	Modalités
1 ^{re} communication	Sommaire des apprentissages réalisés et du comportement	Au plus tard le 15 octobre 2026	Communication accessible sur le portail parents de Mozaïk
1 ^{er} bulletin	20%	19 novembre 2026	- Rencontre de parents le 19 novembre 2026 - Bulletin accessible sur le portail parents de Mozaïk
2 ^e bulletin	20%	18 février 2027	- Rencontre de parents le 11 mars 2027 - Bulletin accessible sur le portail parents de Mozaïk
3 ^e bulletin	60%	Au plus tard le 5 juillet 2027	Bulletin accessible sur le portail parents de Mozaïk

2- RÉPARTITION DES PRINCIPALES ÉVALUATIONS

	Communication écrite autre que le bulletin	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français, langue d'enseignement	Sommaire des apprentissages réalisés et du comportement			
Lire (40 %)		✓		✓
Écrire (40 %)			✓	✓
Communiquer oralement (20 %)			✓	✓
Anglais, langue seconde				
Communiquer oralement en anglais (40 %)			✓	✓
Comprendre des textes lus et entendus (30 %)		✓		✓
Écrire des textes (30 %)			✓	✓
Mathématique				
Résoudre une situation-problème (30 %)			✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)		✓	✓	✓
Science et technologie				
Pratique (40 %)			✓	✓
Théorie (60 %)		✓	✓	✓



Géographie (100 %)		✓		✓
Histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)			✓	✓
Arts plastiques (100 %)		✓	✓	✓
Éducation physique et à la santé (100 %)			✓	✓
Culture et citoyenneté québécoise (100 %)			✓	✓
Volet Aventure plein air (100 %)			✓	✓
Volet culinaire (100 %)			✓	✓

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape ou aux étapes suivantes :

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique			
Communiquer			
Organiser son travail			X
Travailler en équipe			

3- NATURE DES ÉVALUATIONS

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par les cadres d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant.e de votre enfant.